



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

**CONVOCACTION**

Date : 29/03/2024

Envoi le : 03/04/2024

Publication le : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 10  
Pouvoirs : 08  
Votants : 27

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET,  
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.  
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.  
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.  
Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.  
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN.

XXXXXXXXXXXXXXXX

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_11-DE

S<sup>2</sup>LOW

**DEL N° 09/04/2024-11 FONDS DE CONCOURS TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE - ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal doit délibérer pour obtenir les fonds de concours de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Pour cette année, la commune devrait percevoir une enveloppe de 79 680 € (montant identique à 2021, 2022 et 2023).

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 03 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE afin d'obtenir au titre de l'année 2024, le versement en section de fonctionnement des fonds de concours de droit commun avec la répartition suivante :**

- Le Pôle Enfance Jeunesse, d'un montant de 28 000 €,
- Le service Petite Enfance, d'un montant de 20 000 €,
- La saison culturelle, d'un montant de 31 680 €.

**APPROUVE le plan de financement pour chaque service annexé à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **11 AVR. 2024**

Et sa publication le site internet de la commune le : **11 AVR. 2024**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240409-DEL\_09042024\_11-DE

